

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5656

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5656 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 25 juin 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5656;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 juillet 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - de déplacer les zones de réserve existantes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dans les secteurs de la rue Lagacé, du chemin Hemming et du boulevard Allard;
 - de permettre la poursuite du développement domiciliaire La Seigneurie André Lemaire phase II;
- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5656 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, de déplacer les zones de réserve existantes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de permettre la poursuite du développement domiciliaire La Seigneurie II.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 28 juin 2024.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT